



global witness

Cameroun

Projet Appui d'un Observateur Indépendant
au Contrôle et au Suivi
des Infractions Forestières au Cameroun

**Approuvé par le Ministère de
l'Environnement et des Forêts**

Rapport de l'Observateur Indépendant

No. 079Fr

Mission conjointe UCC – Observateur Indépendant

Titre	UFA 10 042
Localisation	Mindourou, Département du Haut-Nyong, Province de l'Est
Date de la mission	21 août 2003
Sociétés	SODETRANCAM (Titulaire) PALLISCO (Partenaire)

Equipe Observateur Indépendant (Global Witness):

*M Owada Jean Cyrille, Assistant Technique
M. Serge C. Moukouri, Assistant Technique
M. Tangyie Che Célestine, Chauffeur*

TABLE DES MATIERES

1. RESUME EXECUTIF	1
2. MOYENS UTILISES	2
3. COMPOSITION DE LA MISSION	2
4. CONTRAINTES	2
5. RESULTATS DE LA MISSION	2
6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	2

1. RESUME EXECUTIF

L'Unité Centrale de Contrôle (UCC) a, en compagnie de l'Observateur Indépendant (Global Witness), effectué une mission au sein de l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) 10 042 le 21 août 2003. La mission faisait partie d'un programme de contrôle de routine entamé le 12 août 2003.

L'UFA 10 042 est située dans le Département du Haut-Nyong, Province de l'Est. Elle est, selon la convention provisoire signée le 05 octobre 2001, attribuée à la société SODETRANCAM, qui à son tour la sous-traite à la société PALLISCO.

L'Assiette Annuelle de Coupe (AC) No.02 de l'UFA 10 042 était en cours d'exploitation au moment du passage de la mission. Il sied de noter que dans le cadre de l'arrimage, cette Assiette de Coupe n'est valide que pour une période de six mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2003. Ceci explique pourquoi le chantier était quasiment en début d'activités au moment du passage de la mission.

La mission a procédé à une vérification des limites, au contrôle des documents d'exploitation, ainsi qu'à l'inspection des souches d'arbres et des parcs à bois. Aucune irrégularité n'a été constatée au sein de cette UFA.

L'Observateur Indépendant recommande une mission de contrôle en fin d'exercice.

Le Comité de Lecture recommande que les missions conjointes devraient se munir de toute la documentation officielle avant de se rendre sur le terrain.

2. MOYENS UTILISES

- 1 Pick Up Toyota Hilux
- 1 Moto Yamaha 100
- 4 GPS de marque Garmin
- 1 Caméra vidéo de marque Sony
- 1 Appareil photo numérique
- 1 Ordinateur portable de marque Sony

3. COMPOSITION DE LA MISSION

La mission était composée de Mme Essono Danièle et M. Djibrila, agents de l'UCC ; M. James Afene Obam, Cadre de la Direction des Forêts ; le Chef Section Forêt du Haut-Nyong, le Chef de Poste forestier de Mindourou, M. Owada Jean Cyrille et M. Serge Christian Moukouri de l'équipe technique de l'Observateur Indépendant.

4. CONTRAINTES

L'équipe de contrôle a quitté Yaoundé sans avoir une idée précise des titres à contrôler. Cette situation ne favorise pas la préparation de la documentation nécessaire au contrôle des titres ciblés. De même, l'Observateur Indépendant s'interroge sur la fiabilité des cartes qui sont mises à la disposition de la mission par les exploitants forestiers.

5. RESULTATS DE LA MISSION

Il sied de noter que dans le cadre de l'arrimage, cette assiette de coupe n'est valide que pour une période de six mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2003. Ceci explique pourquoi le chantier était quasiment en début d'activités au moment du passage de la mission.

Sur le terrain, la mission a parcouru les bretelles et les pistes de débardage autour des limites de l'AC No.02. La mission a aussi vérifié le marquage des souches, la tenu des documents de chantier. Suite à cette inspection la mission n'a pas relevé d'irrégularité.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'Observateur Indépendant recommande une mission de contrôle en fin d'exercice.

Le Comité de Lecture recommande que les missions conjointes devraient se munir de toute la documentation officielle avant de se rendre sur le terrain.